



LE SOMMAIRE

3	1VIE : TRANSFERABILITE / LOI PACTE	
3	1.1 Transfert Assurance Vie vers Nuances Plus en GSM	1
3	1.1.1 PERIMETRE	
3	1.1.2 SAISIE DU TRANSFERT	
11	1.1.3 CONSULTATION DE L'OPERATION ET NOUVEAU CONTRAT	
12	1.2 Versement libre sur Nuances Plus en « Gestion Sous Mandat « GSM »	1
15	2VIE : AVENANT DE CHANGEMENT DE MODE DE GESTION	
15	2.1 Mise à disposition de l'avenant	2
19	2.2 Consultation de l'avenant	2
20	2.3 Annulation de l'avenant	2
22	3VIE : FRC CONSEILLER ET CLIENT	
22	Remplacement de la signature Conseiller par un top engagement	3
25	4VIE : EDITIQUE	
a rénonciation25	4.1 Souscription d'Assurance Vie par transfert : Evolution de la mention sur la ré	4
26	4.2 Modification des éditions	4
27	5 DECES	
27	5.1 Demande de paiement d'une prestation décès	5



1 VIE: Transférabilité/Loi Pacte:

1.1 TRANSFERT ASSURANCE VIE VERS NUANCES PLUS EN GSM:

1.1.1 PERIMETRE:

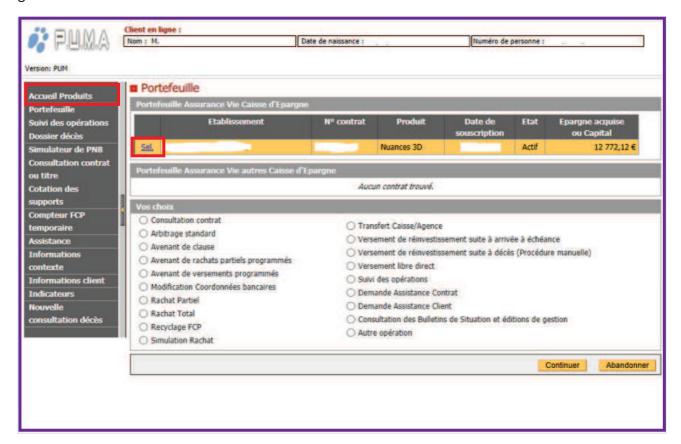
PUMA permet désormais la saisie d'un transfert assurance vie (Loi Pacte), dans les modalités suivantes :

- > Depuis:
 - Initiatives Transmission (405,518)
 - Livret Assurance Vie (419)
 - Nuances 3D (166,617,656,858,984)
 - Initiatives plus (408)
- Vers : Nuances Plus et choisir le mode de gestion « Gestion sous mandat ».

Pour les contrats sources concernés, une adhésion par transfert FOURGOUS ne sera plus possible.

1.1.2 SAISIE DU TRANSFERT:

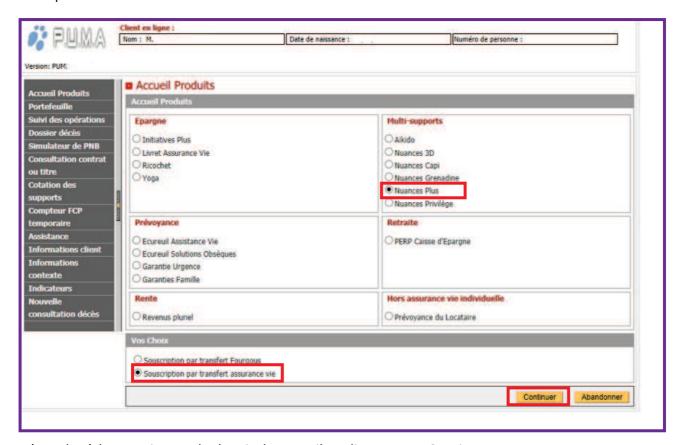
<u>Démarche</u> : Sélectionnez le contrat à transférer puis cliquez sur « Accueil Produits » dans le totem à gauche



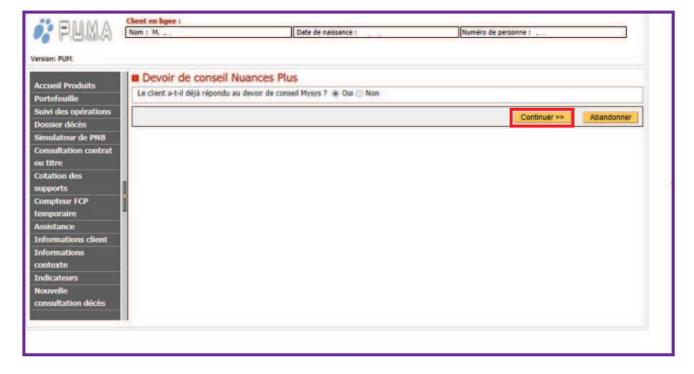




Sélectionnez le contrat « Nuances Plus », que vous souhaitez souscrire dans le cadre du transfert Assurance Vie. En bas, dans « Vos choix », sélectionnez « Souscription par transfert assurance vie » et cliquez sur « Continuer » :

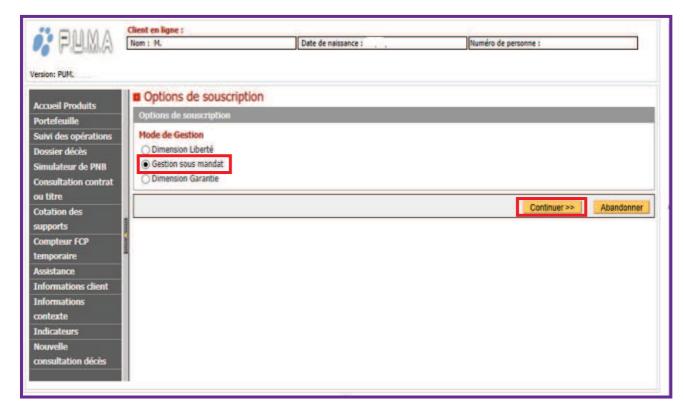


Répondez à la question sur le devoir de conseil et cliquer sur « Continuer » :



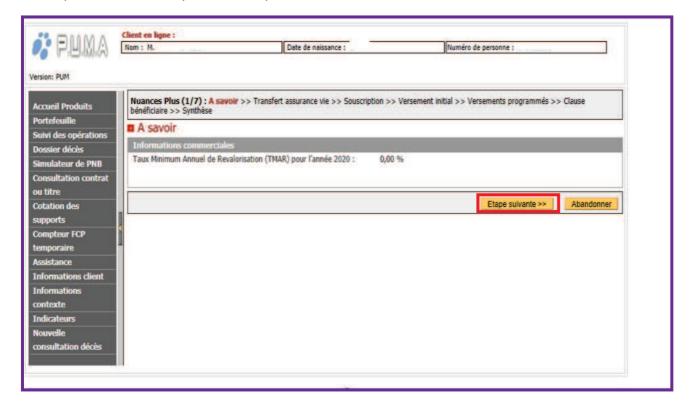


Choisissez la dimension « Gestion sous mandat » et cliquez sur « Continuer » :



A noter : La dimension Garantie peut être proposée ou pas en fonction de l'âge du client (cf CG Produit). La souscription en transférabilité LOI PACTE est autorisée pour les contrats en dimension GARANTIE, la seule exclusion concerne les contrats avec un PEP.

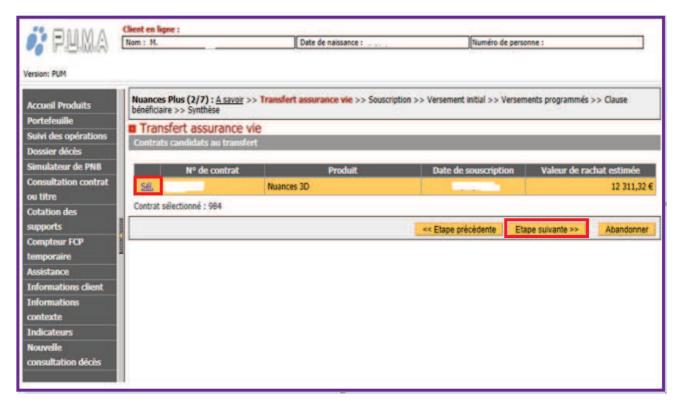
A l'étape « A savoir», cliquez sur «Etape suivante » :





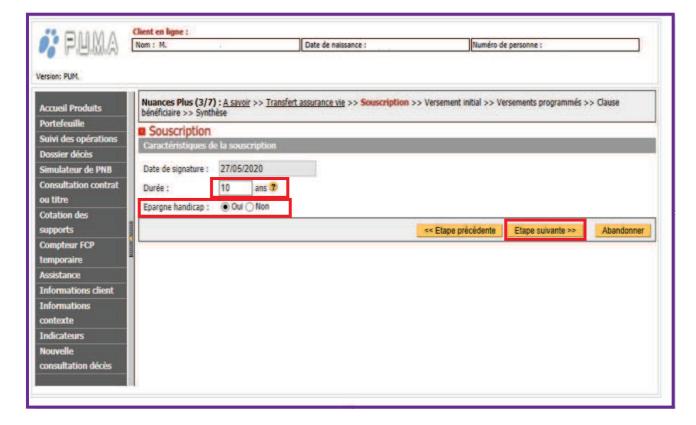


Sélectionnez le contrat à transférer puis cliquez sur « Etape suivante » :



A noter : Dans le cas où plusieurs contrats sont éligibles au transfert, il conviendra de choisir parmi la liste.

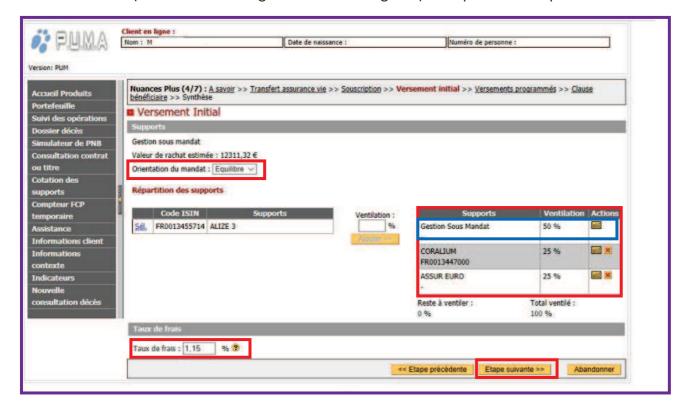
Vérifiez ou corrigez la durée de l'adhésion et cliquez sur « Etape suivante » :







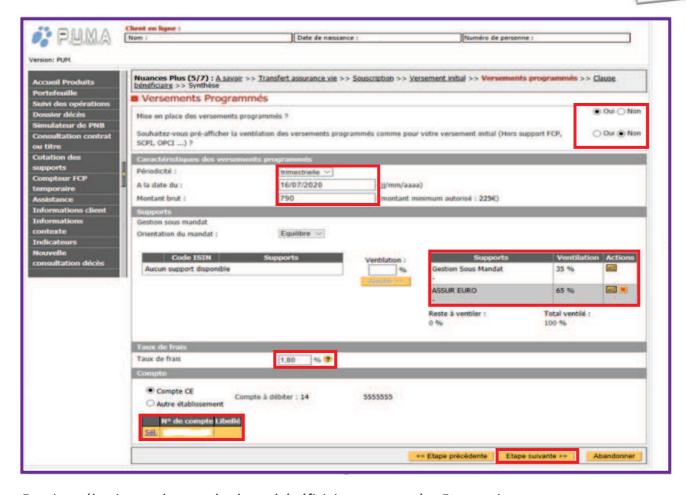
Renseignez la ventilation des supports pour le versement initial, l'orientation du mandat et le taux de frais souhaité (en se référant à la grille tarifaire en vigueur) et cliquez sur « Etape suivante » :



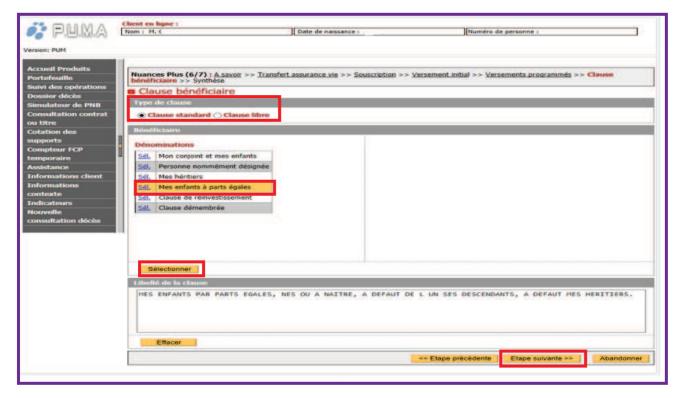
A noter : **Le montant investi sur la poche GSM « Gestion Sous Mandat » doit être supérieur à 5000 Euro**. Si vous mettez une somme inférieure, un message d'erreur s'affiche à la validation de votre clause bénéficiaire et bloque le passage à la synthèse de votre opération.

Répondez aux questions sur la mise en place des versements programmés ainsi que sur le préaffichage de la ventilation des versements programmés. Si oui, renseignez les modalités de versements programmés puis passez à « Etape suivante » :





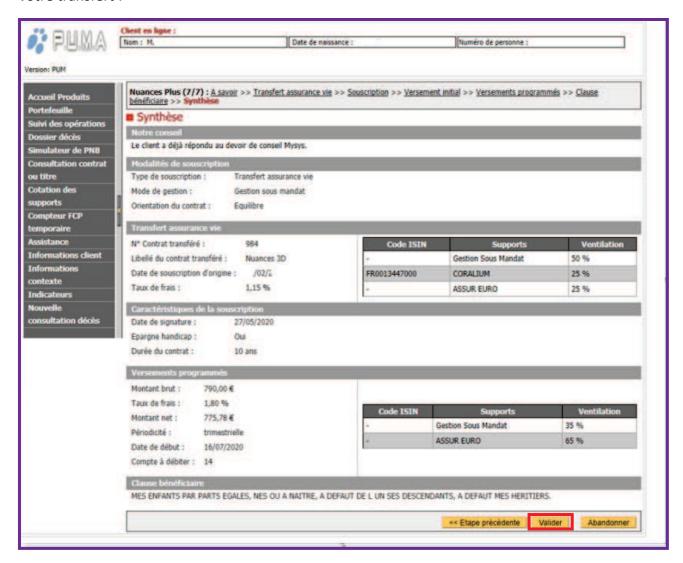
Ensuite, sélectionnez le type de clause bénéficiaire et passez à « Etape suivante » :







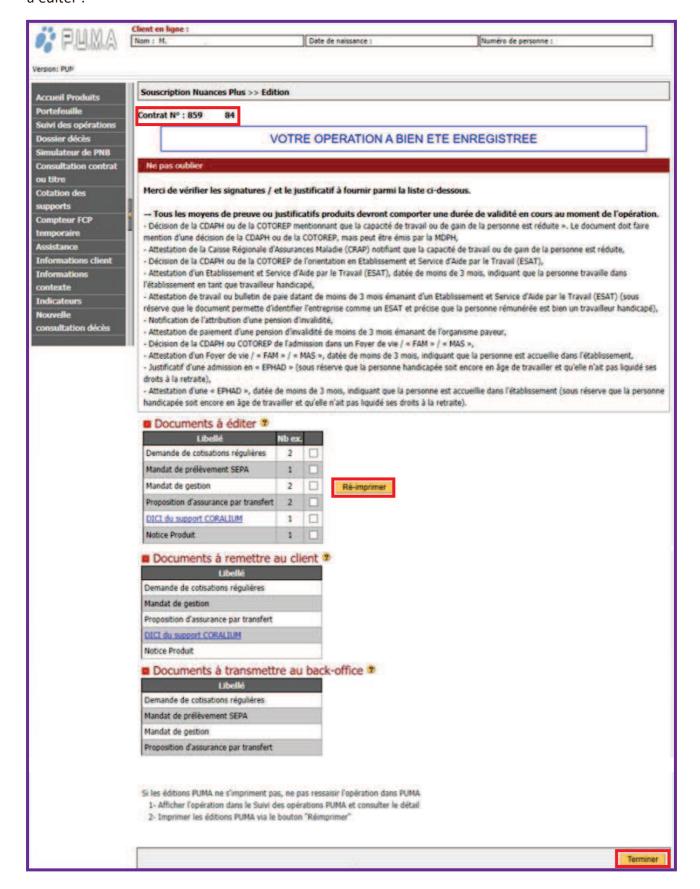
A l'étape « Synthèse », vérifiez les informations affichées et cliquez sur « Valider » pour enregistrer votre transfert :







A l'étape « Edition », le numéro du contrat cible s'affiche « Nuances plus » ainsi que des documents à éditer :

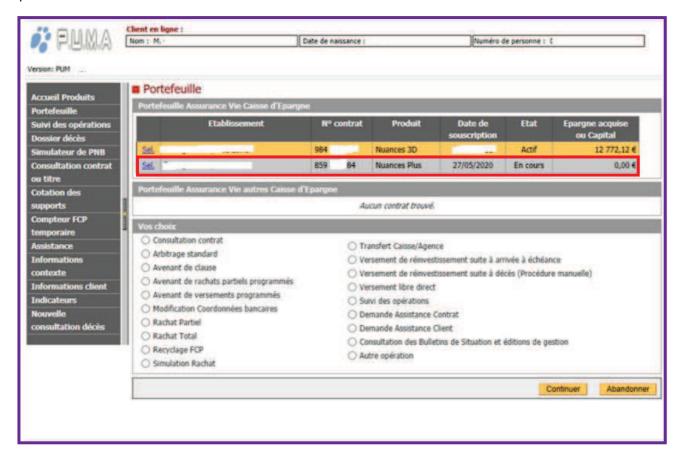






1.1.3 CONSULTATION DE L'OPERATION ET NOUVEAU CONTRAT :

Immédiatement après la saisie, le nouveau contrat en cours de production est consultable dans le portefeuille client :



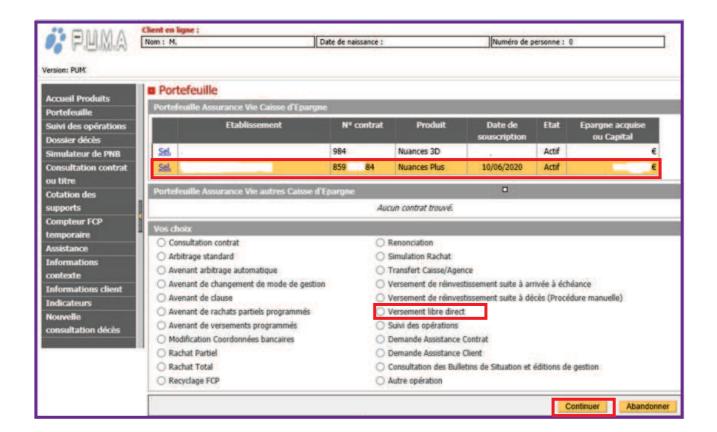




1.2 VERSEMENT LIBRE NUANCES PLUS EN GESTION SOUS MANDAT « GSM »:

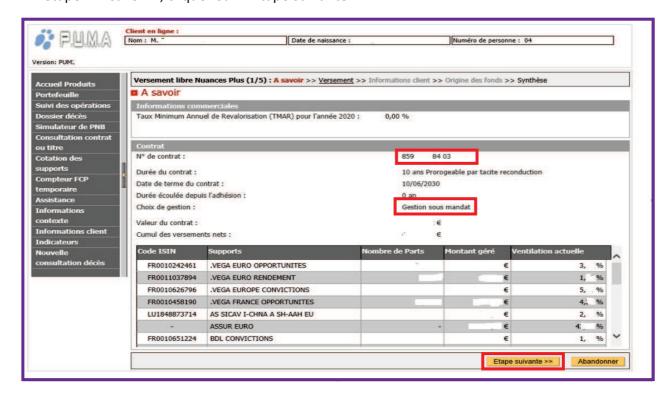
Dans PUMA, il est possible de faire un Versement libre sur Nuances plus (le nouveau contrat créé par transfert assurance vie) en choisissant la poche « Gestion sous mandat ».

<u>Démarche</u>: Sélectionnez le contrat « Nuances plus » créé après un transfert assurance vie, choisissez « Versement libre direct » et cliquez sur « Continuer » :

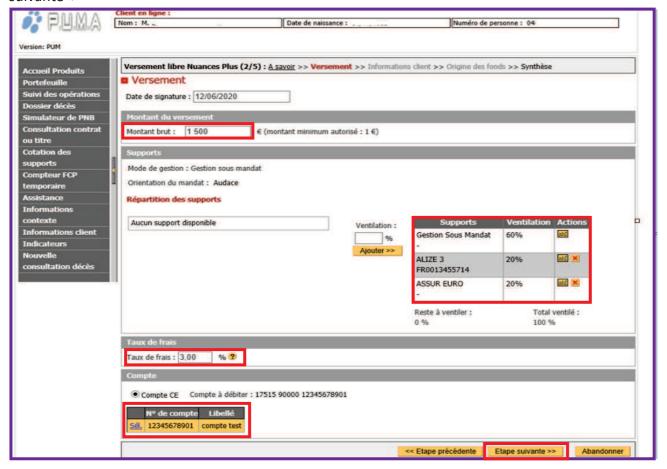




A l'étape « A savoir », cliquez sur « Etape suivante » :



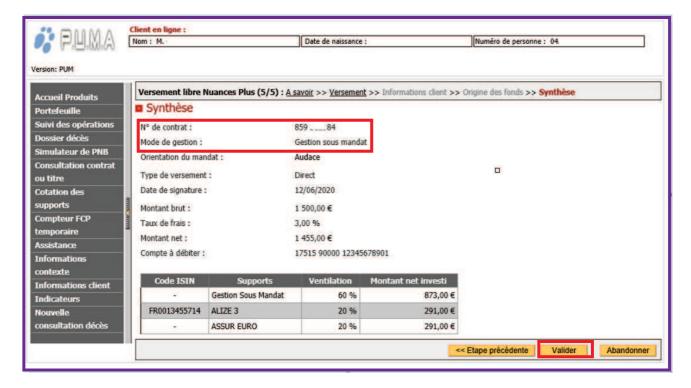
Renseignez le montant brut, la répartition des supports, le taux de frais puis passez à « Etape suivante »



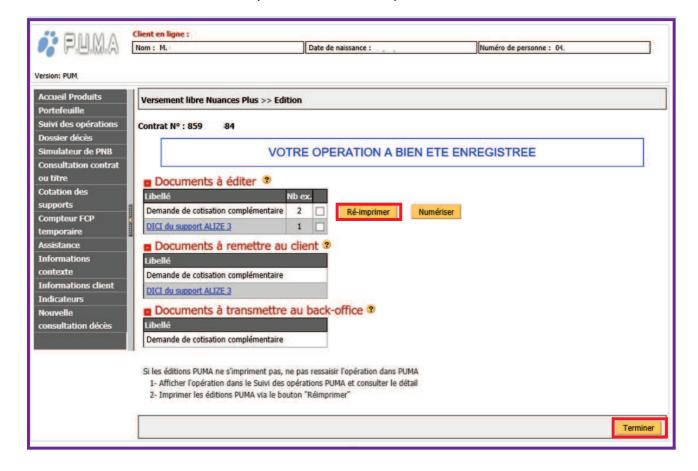




Validez la synthèse :



Editez les documents « Terminez » pour finaliser votre opération :







2 VIE: Avenant de changement de mode de gestion:

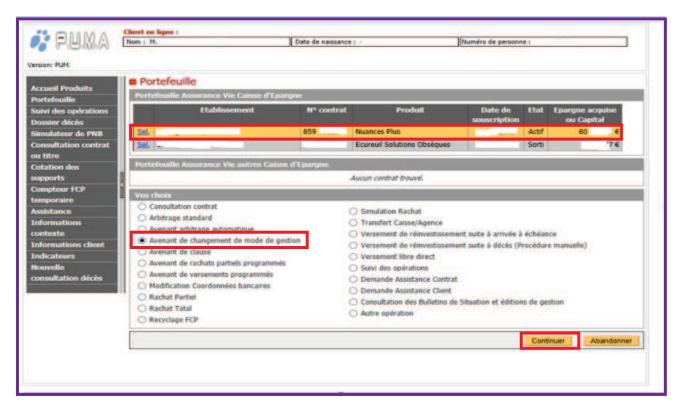
2.1 MISE A DISPOSITION DE L'AVENANT:

Dans PUMA, il est possible de faire un avenant de changement de mode de gestion.

Les contrats et modes de gestion concernés :

- Nuances Plus (Dimension liberté vers GSM et inversement)
- Nuances Privilège (Gestion libre vers GSM et inversement)

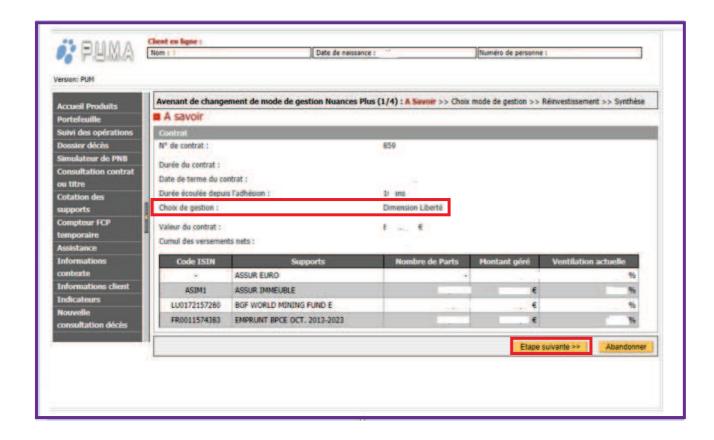
<u>Démarche</u>: Sélectionnez le contrat « Nuances plus » et cochez « Avenant de changement de mode de gestion » puis cliquez sur « Continuer » :



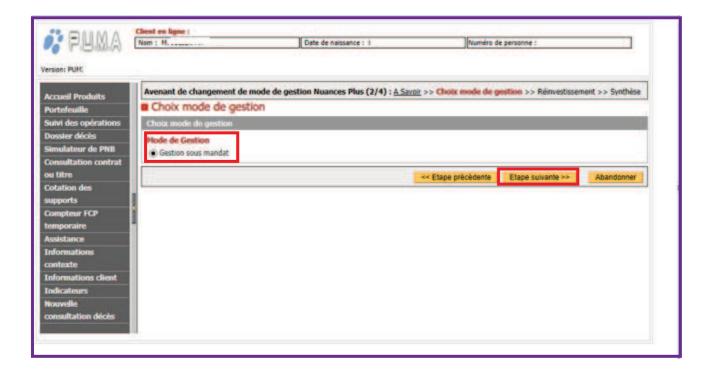




A l'étape « A savoir », cliquez sur « Etape suivante » :



Choisissiez « Gestion sous mandat » et passez à « Etape suivante » :

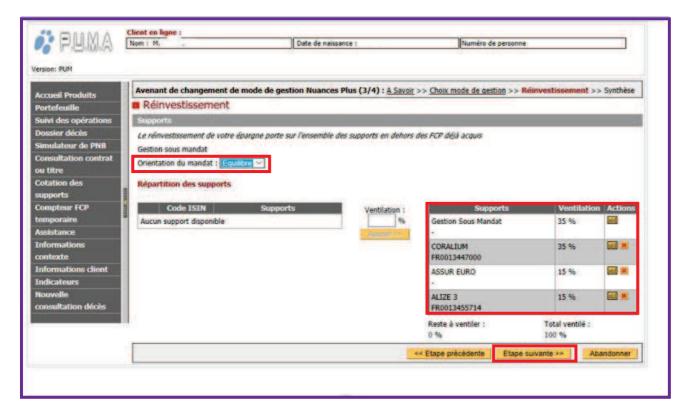


A noter : Seul « Gestion sous mandat » est proposé comme « Mode de gestion » pour l'avenant de changement de mode de gestion sur Nuances plus et sur Nuances Privilège

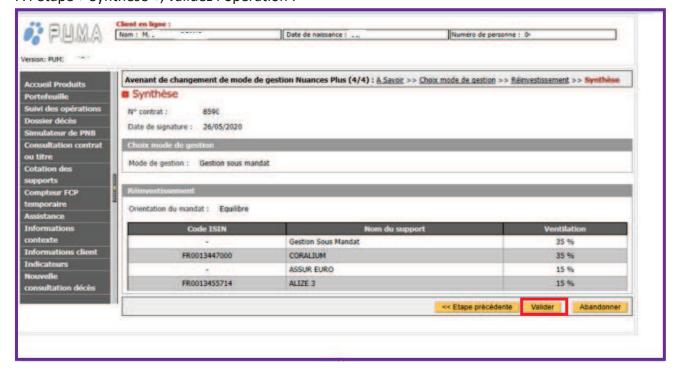




Renseignez la ventilation des supports de réinvestissement, l'orientation du mandat et le taux de frais souhaité (en se référant à la grille tarifaire en vigueur) et cliquez sur « Etape suivante » :



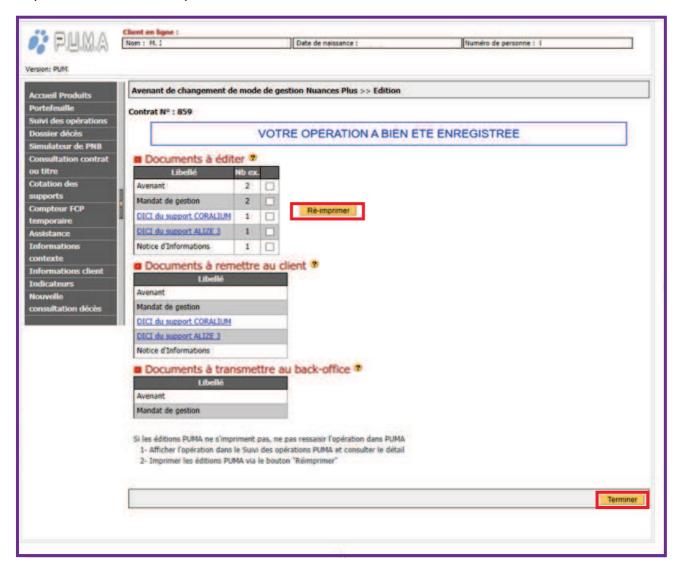
A l'étape « Synthèse », validez l'opération :







Imprimez vos documents puis « Terminer » :

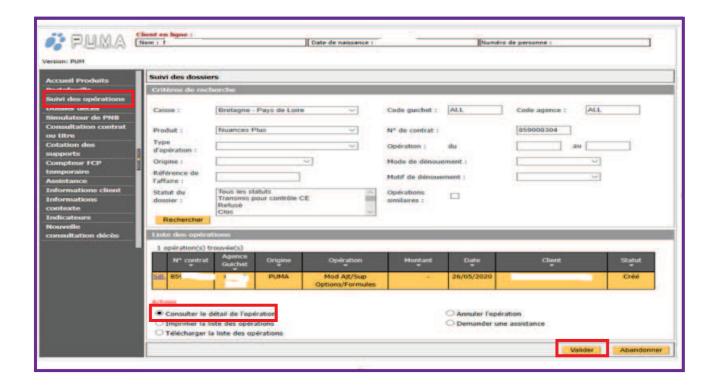




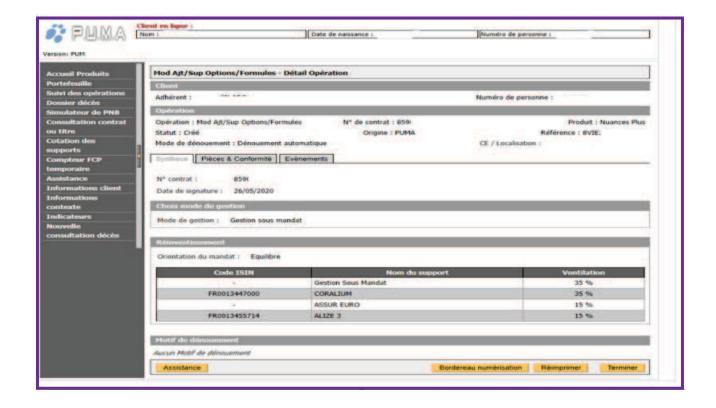


2.2 CONSULTATION DE L'AVENANT:

Dans « Suivi des dossiers », vous pouvez « Consulter le détail de l'opération » puis cliquez sur « Valider » :



L'opération de « changement de l'avenant de mode de gestion » s'affiche :

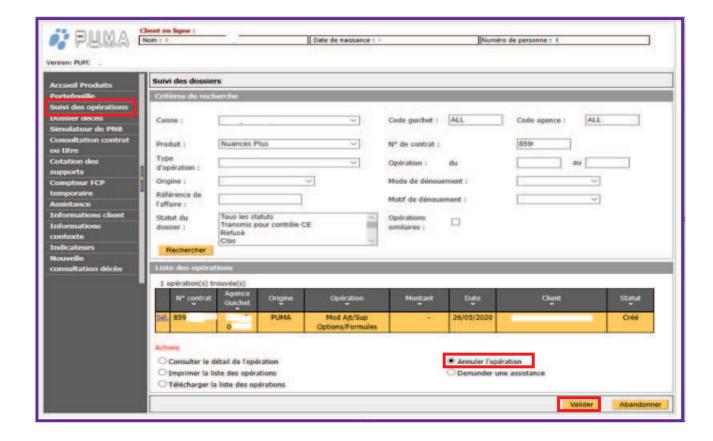




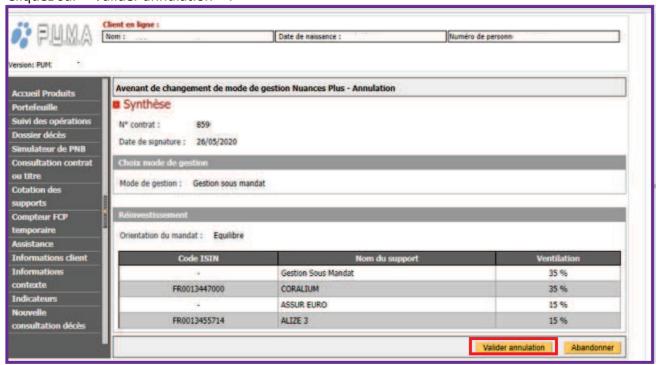


2.3 ANNULATION DE L'AVENANT:

Dans « Suivi des dossiers », vous pouvez « Annuler l'opération » puis vous cliquez sur « Valider » :



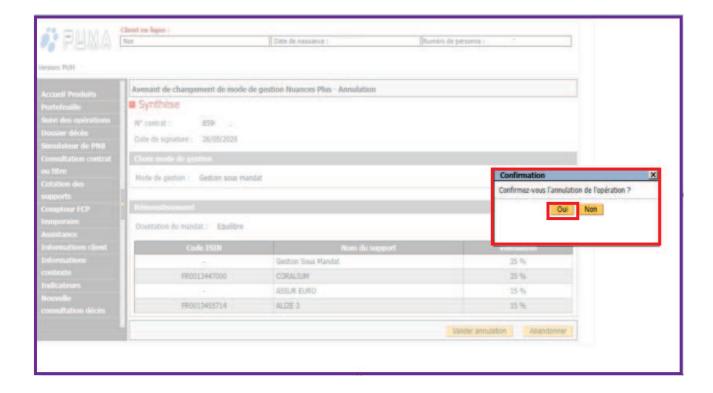
Cliquez sur « Valider annulation »:



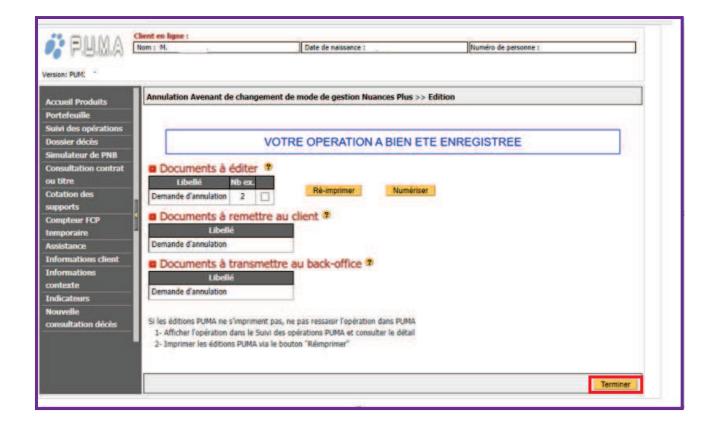




Cliquez sur « Oui » afin de confirmer l'annulation de l'opération :



Une demande d'annulation est à éditer à l'issue de la confirmation de l'opération :







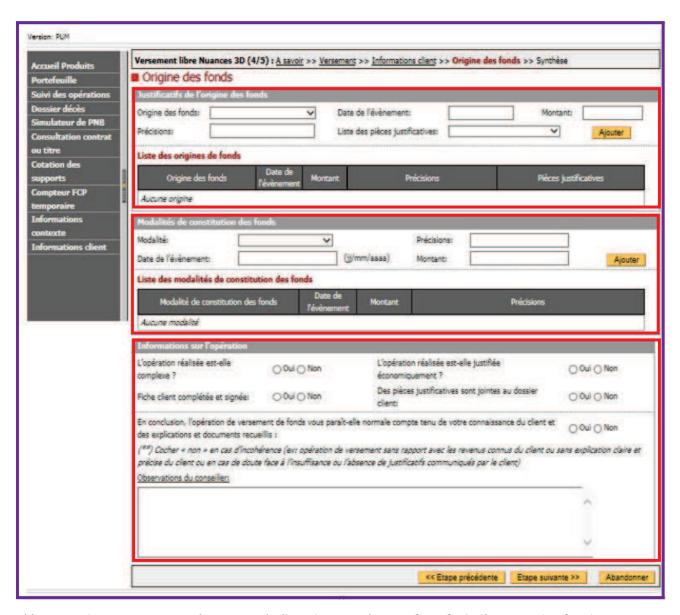
3 VIE: FRC Conseiller et Client:

3.1 REMPLCEMENT DE LA SIGNATURE CONSEILLER PAR UN TOP ENGAGEMENT :

Dans PUMA, les écrans « Origine des fonds » et « Destination des fonds » évoluent. Cela consiste à l'ajout d'un top « Engagement Conseiller » qui remplace la signature du conseiller sur la FRC Conseiller. La signature du conseiller n'apparaitra plus sur la FRC Client qui sera signée exclusivement par celui-ci.

Exemple: Ecran « Origine des fonds »

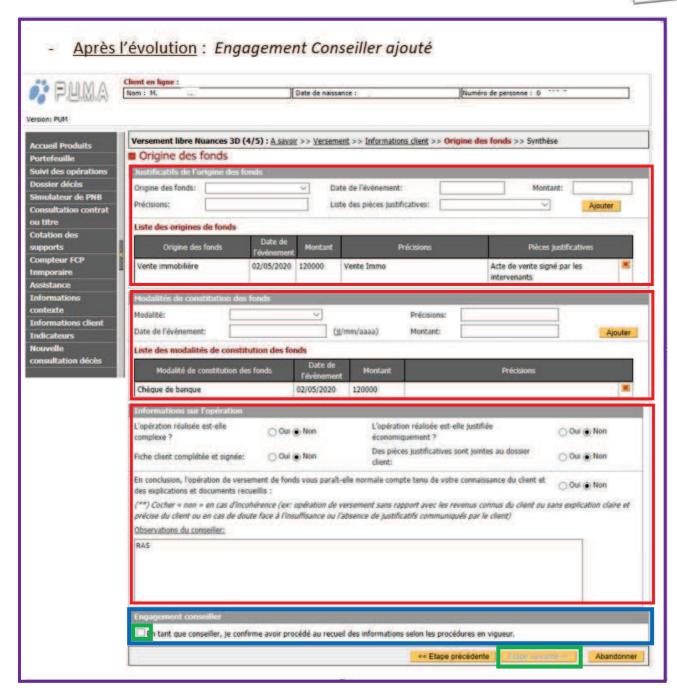
Avant l'évolution : Signature du conseiller



L'écran ci-dessus est partagé en 3 pavés (bandeau gris) : Justificatifs de l'origine des fonds, modalités de constitution des fonds et informations sur l'opération.



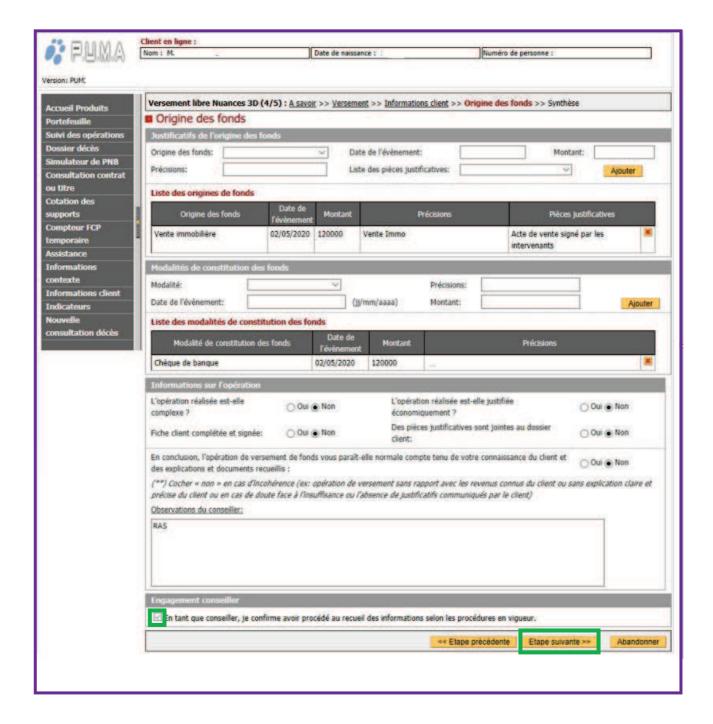




Le nouvel écran ci-dessus est partagé en 4 pavés. Un 4ème pavé est ajouté « Engagement conseiller » (entouré en bleu), dans lequel figure la phrase : « Prénom, Nom <type de représentant Caisse d'Epargne>, confirme avoir procédé au recueil des informations selon les procédures en vigueur ». Une coche pour valider cette affirmation est présente en début phrase. Sans validation, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante.



Après avoir coché l'affirmation, le bouton « Etape suivante » est activé





4 VIE: EDITIQUE

4.1 <u>SOUSCRIPTION D'ASSURANCE VIE PAR TRANSFERT : EVOLUTION</u> DE LA MENTION SUR LA RENONCIATION :

Une mention sur la renonciation est ajoutée dans l'éditique de la souscription par transfert assurance vie. Elle est présente dans le paragraphe « dispositions spécifiques au transfert » en dernière ligne.

Il s'agit de la phrase suivante surlignée en jaune ci-dessous :

En cas de souscription par transfert uniquement, présence au-dessus de toutes les autres des déclarations de la mention

"DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU TRANSFERT:

Dans le cadre du transfert de mon contrat vers un nouveau contrat multisupports, j'ai pris note et connaissance que :

J'ai reçu un exemplaire de la fiche d'information sur la transformation d'un contrat d'assurance vie en un nouveau contrat d'assurance vie auprès du même assureur.

J'autorise la Caisse d'Epargne à transférer mon contrat initial sur ma présente adhésion.

La date de conclusion de ma présente adhésion est la date de transfert de mon contrat initial.

Pour le cas où mon contrat transféré bénéficiait d'un taux garanti, cette garantie ne se reporte pas sur ma nouvelle adhésion.

Cette opération n'entraîne pas de taxation de votre contrat hormis les prélèvements sociaux.

Mon adhésion au contrat Nuances Plus conserve l'antériorité fiscale de mon ancien contrat qui prend

La renonciation exercée <u>suite à une</u> adhésion par transfert peut entrainer des conséquences fiscales dont CNP Assurances ne pourra pas être tenue responsable.

Cette fiche est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L. 561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.





4.2 MODIFICATION DES EDITIONS:

Une modification des éditions est prévue pour ce lot dans le cadre du projet « Signature Electronique en Agence « SAG ».

La signature du conseiller est remplacée par la signature de CNP Assurances sur les demandes d'opérations issues de PUMA.

A date, la signature sera celle de Frédéric FERNIQUE

Exemple: signature







5 DECES:

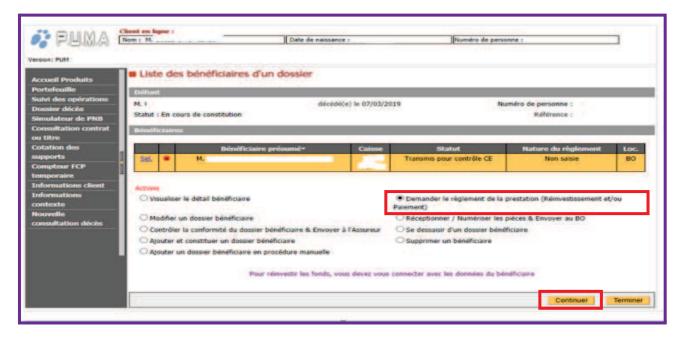
5.1 DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE PRESTATION DECES:

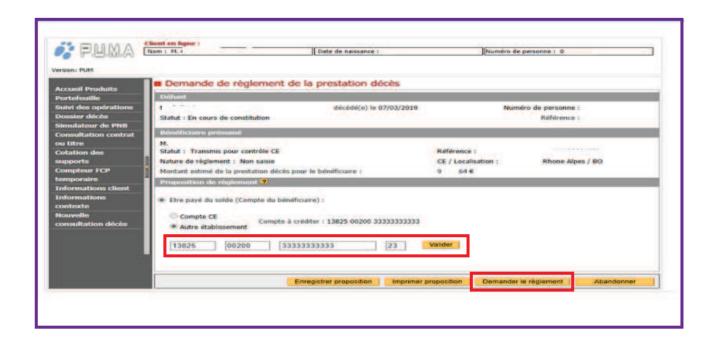
Dans PUMA DC, le message concernant la "demande le paiement " est supprimé :

" la demande de règlement ne comporte aucune demande de réinvestissement (souscription ou versement). Voulez-vous la modifier ?"

Exemple:

- Avant l'évolution :

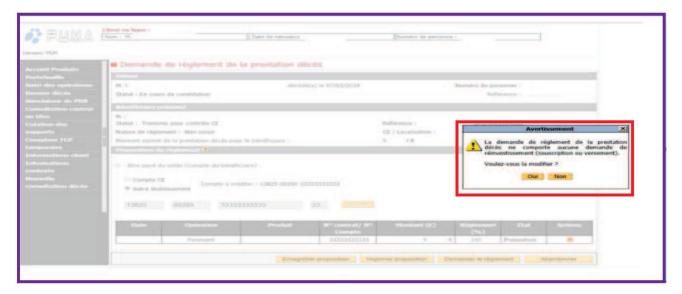


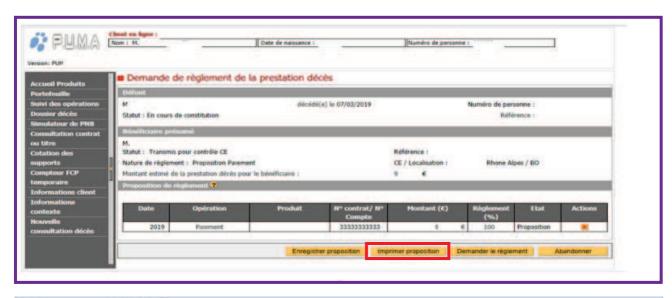


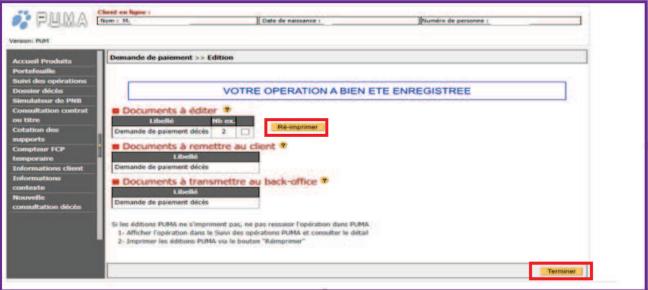




Après un clic sur « Demander le règlement », un message d'avertissement s'affiche :



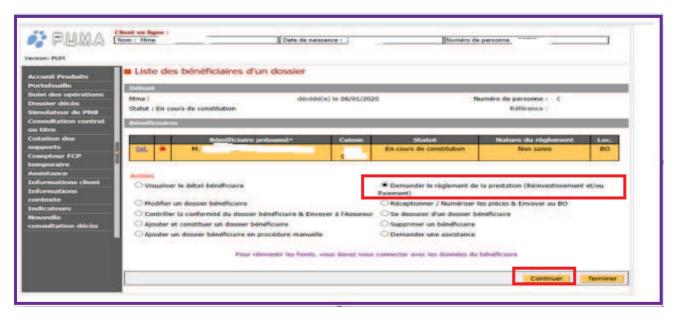


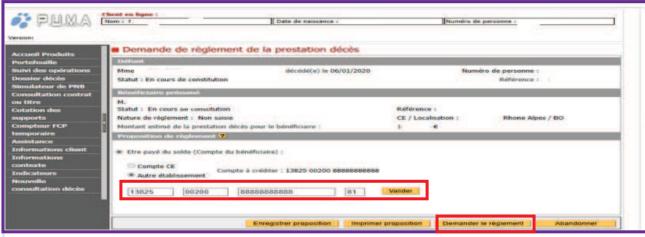






Après l'évolution :





Après un clic sur « Demander le règlement », le message d'avertissement sur le réinvestissement ne s'affiche plus.



FIN DE DOCUMENT

